

Charte

La Rue du Made in France

« *Faisons rayonner le made in France* »

Table des matières

Notre raison d'être	3
Une rue, un mouvement	4
Nos actions, votre rayonnement.....	4
<i>Devenir la référence du consommateur pour localiser le made in France.....</i>	<i>4</i>
<i>Transformer le consommateur en consomm'acteur.....</i>	<i>5</i>
<i>Valoriser l'humain, le talent local et l'histoire derrière chaque produit.....</i>	<i>5</i>
<i>Fédérer les acteurs du made in France et favoriser leur synergie</i>	<i>5</i>
<i>Proposer un modèle répliquable et adaptable.....</i>	<i>5</i>
Qui sont nos membres ?	6
<i>Une communauté de profils variés.....</i>	<i>6</i>
<i>Critères d'adhésion spécifiques.....</i>	<i>6</i>
<i>Suivi de l'engagement made in France.....</i>	<i>7</i>
<i>L'engagement de chacun, la reconnaissance de tous.....</i>	<i>7</i>
<i>Obligations des membres</i>	<i>7</i>
<i>Durée et renouvellement de l'adhésion.....</i>	<i>8</i>
La cotisation : un élan commun annuel.....	8
<i>Montant.....</i>	<i>8</i>
<i>Utilisation.....</i>	<i>8</i>
<i>En cas de non-paiement.....</i>	<i>9</i>
<i>Exonération.....</i>	<i>9</i>
<i>Remboursement</i>	<i>9</i>
Remboursement des frais	9
Propriété intellectuelle.....	9
Organisation interne	9
<i>Le Bureau</i>	<i>10</i>
<i>Le Conseil d'Administration</i>	<i>10</i>
<i>L'Assemblée Générale</i>	<i>10</i>
Nos principes de collaboration	10
<i>Valeurs.....</i>	<i>10</i>
<i>Prises de décision</i>	<i>11</i>

Notre raison d'être

Pourquoi chercher loin quand on a tout sous la main ?

Nous sommes des **commerçants, artisans, créateurs et restaurateurs** engagés dans le **made in France**, et unis au sein d'un réseau vivant : La Rue du Made in France. Nous sommes animés par la volonté de **faire rayonner le made in France** à travers l'Hexagone.

C'est pourquoi, **ensemble** nous aspirons à **accompagner le consommateur à devenir consomm'acteur**. Nous le guidons en toute confiance et transparence vers **des produits fabriqués en France et éthiques**, ainsi que vers les **lieux et personnes** qui les incarnent. Pour le meilleur et pour l'avenir !

La Rue du Made in France se conçoit comme **un modèle de solidarité inspirant et reproductible**. Nous encourageons l'autonomie et l'initiative locale. Chaque acteur du made in France peut s'approprier et déployer notre démarche, en s'appuyant sur l'expérience et le soutien de l'association. Nous imaginons ainsi un collectif de commerçants, artisans, créateurs et restaurateurs où **l'entraide se noue au cœur des réalités de chaque ville**, de chaque quartier, et de chaque Rue du Made in France.

Cette charte guide notre action collective. Elle présente les grands principes des statuts de l'association, tout en précisant les valeurs et engagements que nous partageons, nos actions concrètes, ainsi que nos critères d'adhésion.

Une rue, un mouvement

« La Rue du Made in France » a vu le jour en **2018**. **Événement éphémère** de deux mois, elle était constituée de 10 boutiques dédiées au made in France dans la rue du Vertbois, Paris 3^{ème}.

Cette première édition de « La Rue du Made in France » a été **un succès**. Quelques années plus tard, des clients en parlent encore.

2024, La Rue du Made in France renaît dans la rue du Bourg Tibourg, Paris 4^{ème}, et son quartier. Composée de 10 boutiques made in France, elle a désormais pour vocation de **devenir pérenne** et de **s'étendre** jusqu'à couvrir Paris Centre, tout Paris, et pourquoi pas la France. À cette fin, elle devient une **association loi 1901** en 2025.

Nos actions, votre rayonnement

Pour concrétiser sa vision – faire rayonner les commerçants, artisans, créateurs et restaurateurs engagés dans le made in France – La Rue du Made in France initie, accueille et soutient toute action ou projet utile à son développement. Elle repose ainsi sur la force de proposition de ses membres.

Voici une liste non exhaustive et évolutive de sous-objectifs clefs, et des actions qui y sont associées :

Devenir la référence du consommateur pour localiser le made in France

- Nous guidons le consommateur en lui proposant **une carte** sous format numérique et papier **répertoriant les points de vente** des membres.
- Ces points de vente, nous les faisons ressortir du paysage urbain en y installant **une enseigne reconnaissable**, signe de l'appartenance à l'association.
- Afin de faire converger un public désireux de découvrir le patrimoine local vers les produits français de nos membres, nous cherchons **des partenariats avec les offices de tourisme** et institutions culturelles. L'idée est d'**intégrer nos Rues du Made in France aux parcours urbains**, épousant et valorisant la culture et l'histoire locales.
- Nous pourrions aussi lancer **une plateforme de vente en ligne collective**, une vitrine numérique qui amplifierait la portée et l'impact de nos membres.

Transformer le consommateur en consomm'acteur

- Nous sensibilisons le consommateur sur l'importance des choix de consommation et les bienfaits du made in France pour la société : un levier économique, environnemental et social.
- Cela inclut également la formation du personnel, la mise en place d'ateliers et la publication en boutique ou sur les réseaux sociaux de contenu informatif.

Valoriser l'humain, le talent local et l'histoire derrière chaque produit

- Mieux vendre un produit, cela passe aussi par mieux le raconter. Nous sommes convaincus que ce faisant, le produit s'emplit de sens dans l'esprit du consommateur et que par là-même, sa valeur perçue s'accroît.
- Nous nous efforçons donc de mettre en lumière d'une part les savoir-faire locaux et la qualité des produits qui en résulte. D'autre part, nous dévoilons l'origine des matières premières, ainsi que les valeurs des femmes et des hommes qui ont conçus ou fabriqués ces produits.
- Nous encourageons et facilitons les visites immersives d'ateliers et de sites de production, invitant les consommateurs à rencontrer artisans et fabricants français.

Fédérer les acteurs du made in France et favoriser leur synergie

- Pour créer un réseau solidaire et stimulant, nous facilitons les échanges et la connaissance mutuelle de nos membres. Nous organisons régulièrement des visioconférences conviviales et thématiques, mais également des événements physiques. Aussi, nous proposons un annuaire des membres détaillant leurs savoir-faire et les services qu'ils sont en mesure de rendre.
- Des outils collaboratifs sont mis à disposition pour que chacun ait la possibilité de participer activement aux projets et de suivre leur avancement.
- Nous concevons et partageons des ressources pour améliorer notre visibilité, notre communication et le trafic vers les points de vente de nos membres.

Proposer un modèle répliquable et adaptable

- L'expérience de développement de l'association constitue une base solide pour tout acteur du made in France qui souhaite développer l'initiative de La Rue du Made in France dans sa ville, son quartier ou sa rue.

- **Notre démarche est à la fois structurée et flexible.** Cela signifie que chaque nouvelle « Rue du Made in France » peut être ajustée aux opportunités et spécificités locales.
- L'association apporte son **soutien à ces initiatives** tout en favorisant leur **autonomie**.

Remarques :

- L'association peut mener des activités économiques en lien direct avec ses objectifs. Les revenus générés par ces activités sont exclusivement utilisés pour le financement et le développement de ses actions, garantissant ainsi le caractère non lucratif de l'association.
- La participation aux actions détaillées ci-dessus est fortement encouragée, mais demeure fondée sur le volontariat de chaque membre, sans obligation.

Qui sont nos membres ?

Une communauté de profils variés

Les membres de La Rue du Made in France sont des commerçants – qu'ils soient fabricants-commerçants ou distributeurs –, des artisans, des créateurs, ou des établissements de restauration engagés dans le made in France et respectant les critères ci-après. Leur activité principale doit être située en France, qu'elle s'exerce par le biais d'un établissement physique ou d'une plateforme numérique.

L'association est également ouverte à toute personne physique dont l'engagement personnel ou professionnel envers le made in France est conforme à son objet. Bénévoles, experts ou simples passionnés sont autant de membres potentiels qui peuvent de soutenir les différentes initiatives.

Critères d'adhésion spécifiques

- ⇒ Pour les produits manufacturés ou transformés : **70%** ou plus de l'offre proposée à la vente par le membre doit être de fabrication française, au sens du Code des douanes de l'Union européenne.
- ⇒ Pour les établissements de restauration ou de services alimentaires : **70%** ou plus des ingrédients principaux ou des denrées transformées sur place doivent être d'origine française.

Au-delà des critères de pourcentage, l'appréciation du candidat par le bureau reste fondamentale pour la décision d'admission.

Bien sûr, ces critères s'appliquent tout au long de l'adhésion, et pas seulement au moment de la candidature.

Suivi de l'engagement made in France

Pour garantir la crédibilité de La Rue du Made in France et le respect du critère de 70% minimum de produits de fabrication ou d'origine française, l'association met en place les mesures suivantes :

- Déclaration sur l'honneur annuelle :

Conjointement au renouvellement de la cotisation, chaque membre fournit une déclaration sur l'honneur, certifiant le respect continu du pourcentage de produits de fabrication ou d'origine française requis.

- Mécanisme de veille et de contrôle :

L'association peut procéder à des vérifications ponctuelles ou régulières. Ces contrôles, menés dans le respect de la confidentialité, pourront inclure :

- La demande de la liste des produits proposés à la vente, ainsi que les justificatifs d'origine ou de fabrication française pour 70% des produits de cette liste, conformément au Code des douanes de l'Union européenne.
- Après accord du membre concerné, une visite sur site et un entretien avec un autre membre de l'association.

L'engagement de chacun, la reconnaissance de tous

Le Bureau ou l'Assemblée Générale peuvent distinguer certains membres en fonction leur rôle ou de leur engagement :

- Les membres fondateurs ont participé à la création de l'association.
- Les membres actifs contribuent régulièrement aux activités et au fonctionnement de l'association.
- Les membres d'honneur ont rendu des services signalés à l'association. Leur statut est honorifique.
- Les membres bienfaiteurs apportent un soutien financier particulier à l'association.

Chaque membre distingué peut se voir attribuer des droits et obligations spécifiques par le Bureau ou l'Assemblée Générale, notamment en matière de cotisation et de participation aux instances de l'association.

Obligations des membres

- Signer et respecter la présente charte ;
- Signer et respecter les statuts ;

- Être à jour de la cotisation annuelle ;
- Fournir annuellement une déclaration sur l'honneur certifiant le respect continu des critères d'adhésion ;
- Contribuer au bon déroulement du processus de contrôle mis en place pour vérifier le respect continu des critères d'adhésion.

Durée et renouvellement de l'adhésion

Les membres s'engagent pour une période d'une année civile. Pour toute adhésion effectuée en cours d'année, elle prendra effet à la date d'acceptation par le Bureau et courra jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

L'adhésion est renouvelable par reconduction tacite au 1^{er} janvier de chaque année.

Si un membre souhaite se retirer avant la période d'une année civile échue, il en est libre, mais ne pourra pas être remboursé de sa cotisation annuelle.

Comment nous rejoindre ?

Toute candidature doit être soumise au Bureau par écrit, directement ou par l'intermédiaire d'un membre. Un entretien obligatoire est organisé avec un autre membre de l'association. Le Bureau procède à la validation après s'être assuré que l'activité est en accord avec l'objet de l'association.

Une fois l'adhésion officialisée par la signature des statuts et de la charte, le nouveau membre est présenté à l'ensemble de l'Assemblée Générale, et un accès à un canal de discussion privé lui est fourni.

La cotisation : un élan commun annuel

Montant

La cotisation annuelle pour faire partie de "La Rue du Made in France" est de 200,00 euros. Elle est due pour toute l'année civile et sera renouvelée chaque 1^{er} janvier.

Si vous rejoignez l'association en cours d'année, le montant de votre première cotisation sera calculé au prorata des mois restants jusqu'au 31 décembre.

Le montant de la cotisation pourra évoluer si l'Assemblée Générale le décide, sur la base de justifications claires et partagées.

Utilisation

Ces fonds nous permettent de couvrir les dépenses annuelles de La Rue du Made in France. Si un surplus est généré après avoir couvert toutes les dépenses, il sera investi dans les projets de l'association.

En cas de non-paiement

Le non-paiement de la cotisation peut entraîner la perte de la qualité de membre.

Exonération

Chaque membre a la possibilité de demander une exonération totale ou partielle de sa cotisation au Bureau, en justifiant sa situation. Si cette demande est acceptée, son droit de vote sera suspendu pour la durée de l'exonération. Cette décision n'est pas définitive : le Bureau peut décider de demander de nouveau une cotisation complète au membre concerné après avoir réexaminé sa situation.

Remboursement

Une fois payée, la cotisation annuelle couvre l'intégralité de l'année et ne fera l'objet d'aucun remboursement, ni total ni partiel, même en cas de départ anticipé.

Remboursement des frais

Les frais engagés par un membre dans le cadre d'une activité ou mission liée à l'association seront remboursés, à condition d'avoir été préalablement validés par le Bureau. Le remboursement s'effectue sur présentation de justificatifs, comportant de préférence la TVA lorsque cela est possible.

Propriété intellectuelle

Chaque membre conserve la propriété intellectuelle de ses créations personnelles en tant qu'artisan, créateur, commerçant ou restaurateur : produits, œuvres, visuels, textes ou autres contenus. En adhérant à La Rue du Made in France, il accepte que certains de ces contenus, lorsqu'ils sont mis à disposition ou publiés, puissent être partagés par l'association dans le cadre de sa mission de valorisation, notamment sur son site internet et ses réseaux sociaux, sauf mention contraire de sa part.

En revanche, toute création réalisée spécifiquement pour l'association – comme un texte, un visuel ou un support de communication – est cédée gratuitement à celle-ci. L'association peut alors l'utiliser librement, sans limitation de durée ni de support.

Organisation interne

Le fonctionnement détaillé de l'association est défini dans nos statuts. Voici une synthèse des principaux organes qui animent La Rue du Made in France :

Le Bureau

Le Bureau est l'organe exécutif de l'association. Il met en œuvre les décisions collectives, assure la gestion courante et la coordination des actions.

Le Conseil d'Administration

Si l'association décide d'en mettre un en place, le Conseil d'Administration joue un rôle clé dans la réflexion stratégique et le suivi des projets.

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale réunit tous les membres au moins une fois par an lors de l'Assemblée Générale ordinaire, et peut les réunir plus souvent si besoin lors d'Assemblées Générales extraordinaires.

Ses principales compétences sont :

- Décider des grandes orientations et des projets majeurs de l'association.
- Faire le bilan de l'année écoulée et approuver les comptes annuels
- Fixer le montant de la cotisation annuelle
- Élire ou révoquer les membres du Bureau et du Conseil d'Administration.

Tous les membres sont invités et encouragés à participer à l'Assemblée Générale, que ce soit en visioconférence ou en présentiel. Nous avons besoin les uns des autres et croyons en l'intelligence collective. De plus, les réunions commencent et se finissent à l'heure. Si vous ne pouvez pas y assister, il est possible de donner procuration à un autre membre pour voter en votre nom, dans les conditions précisées par les statuts. Vous pourrez lire les notes de réunion diffusées par le secrétaire.

Nos principes de collaboration

Valeurs

Rejoindre La Rue du Made in France, c'est s'engager à travailler ensemble avec bienveillance, respect mutuel, intelligence collective et confidentialité. Nous valorisons la capacité du groupe à apprendre de ses désaccords.

Aussi, le Collectif défend l'égalité entre les femmes et les hommes et ne tolérera aucun propos ou acte haineux, insultant, discriminatoire, raciste, homophobe, ou antisémite. Tout manquement à ces principes fondamentaux entraînera l'exclusion du membre concerné.

Prises de décision

Pour les décisions importantes, nous privilégions le consentement. Cela signifie que chaque membre peut exprimer son avis et ses objections, toujours avec l'intention de construire ensemble. Une décision est validée lorsqu'aucune objection majeure n'est maintenue par le groupe.

Pour les décisions plus opérationnelles, et si le consentement n'est pas atteint, un vote à la majorité peut être mis en place.

Des décisions peuvent aussi être prises par échange d'emails : les membres du collectif sont alors informés et invités à répondre avant une date précise. Seules les participations dans les délais fixés seront prises en compte.

Votre engagement pour le made in France trouve son écho le plus puissant dans La Rue du Made in France. Bienvenue !

Date : 18/06/2025

Signatures des membres du Bureau :

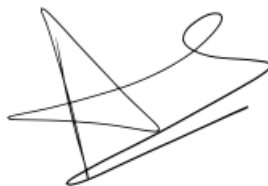
Le vice-président,
Monsieur Antoine LOUTTE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes.

La vice-présidente,
Madame Julie DUPRAZ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop with a vertical stroke through it and a horizontal stroke at the bottom.

La présidente,
Madame Émilie AUVRAY

A handwritten signature in black ink, showing a series of sharp, angular strokes that form a triangular shape with a horizontal base.